Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue

**Bureau du Registraire**

# GUIDE D'ADMISSION

Vous vous apprêtez à franchir la dernière étape de la découverte du monde de l'UQAT et vous allez bientôt déposer une demande d'admission.

Le présent guide a été conçu pour vous accompagner dans cette démarche. Vous y trouverez toutes les informations dont vous avez besoin pour partir du bon pied…

*Alors, suivez le guide!*

*L'UQAT, mon monde!*

## Périodes d'admission

L'étudiant doit faire parvenir sa demande d'admission le plus tôt possible avant le début des trimestres; il pourra ainsi obtenir une réponse dans les meilleurs délais.

Les candidats devraient idéalement déposer leur demande d'admission avant les dates suivantes :

**Trimestre d'été :**

| | |
|---|---|
| 1er mars | Temps complet<br>Temps partiel |

**Trimestre d'automne :**

| | |
|---|---|
| 1er mars | Temps complet |
| 1er juin | Temps partiel |
| 1er juin | 2e et 3e cycles |

**Trimestre d'hiver :**

| | |
|---|---|
| 1er novembre | Temps complet |
| 1er novembre | Temps partiel |
| 15 novembre | 2e et 3e cycles |

Pour les candidats en provenance de l'étranger (tous les cycles), les dates limites d'admission sont :

| | |
|---|---|
| Trimestre d'été : | 1er novembre |
| Trimestre d'automne : | 15 janvier |
| Trimestre d'hiver : | 1er juin |

## Processus d'admission

Ce processus se déroule comme suit :

- l'étudiant soumet une demande d'admission (dûment complétée) et y joint toutes les pièces requises;
- l'Université donne une réponse à l'étudiant (décision relative à la demande d'admission);
- si l'étudiant accepte, il confirme son admission par une inscription.

Le candidat peut être admis à l'un des titres suivants :

- **étudiant régulier :** étudiant admis à un programme et inscrit à un ou plusieurs cours d'un programme;
- **étudiant libre :** étudiant admis à l'Université et inscrit à un ou plu- sieurs cours. Ce statut ne conduit pas à l'obtention d'un diplôme ou un grade universitaire;
- **auditeur :** étudiant admis à l'Université et inscrit à un ou plusieurs cours, mais exempté des épreuves et des examens; il ne reçoit aucun crédit, diplôme ou grade, mais obtient un relevé de notes avec « N » pour résultat.

Les frais de scolarité sont les mêmes quel que soit le titre attribué à l'étudiant.

## Conditions d'admission

**Les conditions générales d'admission aux études de 1er cycle :**

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent

  OU

- posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé de vingt et un ans et plus avant la fin de la première session suivant l'inscription.

**Les conditions générales d'admission aux études de 2e cycle :**

- détenir le grade de bachelier ou l'équivalent

  ET/OU

- posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente.

Des conditions particulières d'admission peuvent s'ajouter pour certains programmes. Ces conditions sont présentées dans les pages relatives à ces programmes. Consultez le site Internet de l'UQAT sous l'onglet « Programmes d'études ».

**Les conditions générales d'admission aux études de 3e cycle :**

- détenir le grade de maîtrise ou l'équivalent

  OU

- détenir le grade de bachelier et posséder les connaissances requises et une formation appropriée.

Des conditions particulières d'admission peuvent s'ajouter pour certains programmes. Ces conditions sont présentées dans les pages relatives à ces programmes. Consultez le site Internet de l'UQAT sous l'onglet « Programmes d'études ».

## Réponse à la demande d'admission

Tous les candidats ayant fait une demande d'admission à l'UQAT reçoivent une des réponses suivantes :

1. **Admission définitive :** le candidat a satisfait aux formalités et aux conditions d'admission.

2. **Admission conditionnelle** : le candidat ne répond pas à certaines conditions; il est cependant autorisé à s'inscrire aux cours pourvu qu'il satisfasse aux conditions d'admission dans les délais prévus. Lorsque le candidat a satisfait à ces conditions, il est admis définitivement. Un candidat peut être admis conditionnellement s'il n'a pas une préparation jugée adéquate : des cours d'appoint peuvent lui être exigés.

3. **Liste d'attente** : lorsque la décision du comité de sélection est positive mais que le nombre de places disponibles n'est pas suffisant pour permettre son admission à ce moment-là.

4. **Refus :** le service de l'admission communique la raison du refus de la demande.

## Validité de l'admission :

L'admission n'est valide que si elle est suivie d'une inscription au tri- mestre pour laquelle elle a été prononcée. Cela signifie que, l'étudiant qui a été admis et qui ne s'est pas inscrit ou qui a annulé tous ses cours sans facturation ou avec remboursement, doit présenter une nouvelle demande d'admission s'il désire s'inscrire à un trimestre ultérieur et payer à nouveau 50 $.

## Maîtrise du français

Les étudiants admis dans un programme de baccalauréat doivent faire la preuve qu'ils répondent aux exigences de la maîtrise du français.

Si l'admission est conditionnelle à la réussite du test de français, l'étu- diant reçoit une lettre de convocation qui précisera la date, le lieu et l'heure de la séance. L'étudiant doit avoir satisfait à cette exigence pour poursuivre son cheminement dans son programme et/ou pour obtenir son diplôme. Sinon, il devra réussir deux cours de français.

## Reconnaissance des acquis

Tout étudiant admis à un programme peut demander de se faire reconnaître ses acquis antérieurs en complétant le formulaire prévu à cette fin. Cette démarche doit être effectuée avant la fin de la première session suivant son admission.

## Inscription

Après son admission à l'Université, l'étudiant devra effectuer son choix de cours selon les modalités d'inscription. Consultez le guide d'inscription.

**Régimes d'études :** au 1er cycle, l'étudiant s'inscrivant à un nombre de cours totalisant un minimum de 12 crédits par trimestre sera considéré à temps complet. L'inscription à un nombre de cours totalisant moins de 12 crédits par trimestre, situe l'étudiant dans un régime à temps partiel.

Aux cycles supérieurs, le régime à temps complet s'établit à partir de 9 crédits et plus.

Consultez le guide d'inscription pour plus de détails.

## Étudiants internationaux

Les étudiants internationaux doivent connaître les formalités en matière d'immigration pour préparer leur séjour à l'UQAT.

Consultez la section « Étudiants internationaux » sur le site Internet.

## Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Conformément aux dispositions de l'article 65 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les renseignements nominatifs fournis par l'étudiant(e), ainsi que ceux consignés par la suite à son dossier par l'UQAT, sont confidentiels et ne seront utilisés qu'à des fins institutionnelles uniquement par les personnes autorisées à traiter le dossier dans le cadre de leurs fonctions. Les renseignements recueillis ont un caractère obligatoire et quiconque refuse de les fournir ne peut se prévaloir du statut d'étudiant de l'Université.

De plus, des renseignements nominatifs sont utilisés par l'Université du Québec à des fins de vérification, d'étude, de relance ou dans le cadre de travaux de rationalisation des admissions avec d'autres universités du Québec.

L'étudiant(e) ou le (la) candidat(e) peut se prévaloir de son droit d'accès et de rectification à son dossier aux heures habituelles d'ouverture des bureaux et en présence d'une personne autorisée du Bureau du registraire.

En outre, l'Université transmet un nombre limité de ces renseignements aux organismes suivants :

- Associations d'étudiants dûment reconnues par l'Université ou dû- ment accréditées par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q. CH. A-3.O1);
- Services aux étudiants de l'UQAT;
- Service d'aide financière de l'UQAT;
- Service de placement de l'UQAT;
- Association des diplômés;
- Fondation de l'UQAT.

La Loi sur la statistique du gouvernement fédéral confère à Statistique Canada le pouvoir légal d'obtenir l'accès aux renseignements personnels détenus par les établissements d'enseignement. En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels fédérale, les particuliers peuvent demander accès aux renseignements personnels à leur sujet détenus dans les banques d'information fédérales, y compris celles de Statistique Canada.

Les étudiants, qui ne désirent pas que les renseignements les concernant soient utilisés, peuvent demander à Statistique Canada de retirer ces in- formations de la base de données nationales. (Tél.: 1 613 951-1666).

## Déclaration des antécédents judiciaires

Il est important de noter que lors de la sollicitation pour une place d'accueil en milieu de stage, les responsables de l'organisme ou de l'institution peuvent vérifier les antécédents judiciaires et, selon la nature des antécédents, ils pourraient refuser d'accueillir le ou la stagiaire. De plus, conformément au Code des professions, le permis d'exercice devant être obtenu au terme de ce programme d'études, pourrait être refusé à une personne présentant des antécédents judiciaires.

Plus spécifiquement pour les programmes en sciences de l'éducation : Le département des sciences de l'éducation informe les étudiants qu'ils devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner, en raison de mesures législatives adoptées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

## Pour toute information concernant les programmes, consultez le département concerné

| DÉPARTEMENTS | LOCAUX À ROUYN-NORANDA | POSTES TÉLÉPHONIQUES |
|---|---|---|
| Création et nouveaux médias | D-313.1 | 819 762-0971 poste 2110 |
| Sciences appliquées<br>**École de génie et Instituts** | D-524 | 819 762-0971 poste 2562 |
| Sciences de l'éducation | A-301 | 819 762-0971 poste 2230 |
| Sciences du développement humain et social | C-528 | 819 762-0971 poste 2340 |
| Sciences de la gestion | A-406 | 819 762-0971 poste 2279 |
| Sciences de la santé | C-428 | 819 762-0971 poste 2693 |
| Service Premiers Peuples | Val-d'Or | 819 874-3837 poste 6296 |
| Centre de langues | D-313.1 | 819 762-0971 poste 2110 |

## Pour le dépôt de votre demande d'admission

| **En personne au :** | **Par la poste, à l'adresse suivante :** |
|---|---|
| Bureau du registraire<br>445, boul. de l'Université, bureau A-100<br>Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4 | Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue<br>Bureau du registraire<br>445, boul. de l'Université<br>Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4 |

**Pour joindre le Bureau du registraire :**

**Tél. :** 819 762-0971 poste 2210
**Sans frais :** 1 877 870-8728 poste 2210
**Télécopieur :** 819 797-4727
**Courriel :** registraire@uqat.ca

Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Le contenu de ce document est sujet à changement sans avis préalable.

# POUR NOUS JOINDRE

## Adresses des centres et campus

**Campus de Rouyn-Noranda**
445, boulevard de l'Université
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 5E4
819 762-0971 poste 2210
Sans frais : 1 877 870-8728
registraire@uqat.ca

**Campus de Val-d'Or**
Centre d'études supérieures
Lucien-Cliche Pavillon des
Premiers-Peuples
675, 1re Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 1Y3
819 874-8728 poste 6295
Sans frais : 1 866 891-8728
vd@uqat.ca

**Campus d'Amos**
341, rue Principale Nord
5e étage, bureau 5004
Amos (Québec) J9T 2L8
819 732-8809 poste 8236
Sans frais : 1 866 798-8236
amos@uqat.ca

**Chibougamau**
110, rue Obalski
Chibougamau (Québec)
G8P 2E9
418 748-6155
chibougamau@uqat.ca

**La Sarre**
500, rue Principale
La Sarre (Québec) J9Z 2A2
819 333-2624
lasarre@uqat.ca

**Lebel-sur-Quévillon**
81, Place Quévillon, CP 548
Lebel-sur-Quévillon (Québec)
J0Y 1X0
819 755-3739
lebel@uqat.ca

**Matagami-Radisson**
100, du Commerce, C.P. 320
Matagami (Québec) J0Y 2A0
Sans frais : 1 866 260-6374 #1
matagami@uqat.ca

**Mont-Laurier**
Centre collégial de Mont-Laurier
700, rue Parent, bureau A-104
Mont-Laurier (Québec) J9L 2K1
819 762-0971 poste 2929
mont-laurier@uqat.ca

**Barraute-Senneterre**
251, 9e Avenue
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
819 737-8728
senneterre@uqat.ca

**Ville-Marie**
9-A, rue Notre-Dame-de-Lourdes
Ville-Marie (Québec) J9V 1X7
819 622-1453
ville-marie@uqat.ca

*Décembre 2012*

uqat.ca